

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU DOUBS

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU 06 JUIN 2025**

De la commune d'ANTEUIL

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Date de convocation :</u>
- en exercice : 13	02/06/2025
- présents : 10	
- votants : 12	<u>Date d'affichage :</u>
- absents : 03	13/06/2025
- procurations : 02	

L'an deux mille vingt-cinq, le six juin à vingt heures. Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard JOUILLEROT, Maire.

Etaient présents : Gérard JOUILLEROT, Marcel SALLES, Magali SCHNEIDER, Claude INVERNIZZI, Martial VAUTHERIN, Mélitine BONDENET, Romain PRETET, Jean-Paul VAUTHERIN, Jérôme VIVOT et Jérôme GUENOT.

Absents excusés : Gilles PETIT, procuration à Magali SCHNEIDER, Julia ROBERT procuration à Mélitine BONDENET et Florence SUZANNE, absente excusée.

Mélitine BONDENET a été désigné secrétaire de séance.

Délibération n° : 27/2025

OBJET : Régularisation foncière Rue de Fagnole

M. Marcel SALLES, 1er adjoint, étant personnellement concerné, n'a pas pris part au vote.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des relevés cadastraux, des constats d'empiètement établis par le Cabinet Coquard, géomètre à Baume-les-Dames, et des accords amiables intervenus avec les propriétaires concernés, décide de régulariser la situation foncière de plusieurs empiètements communaux situés rue de Fagnole, au lieu-dit « Près de Fagnole ».

Il est ainsi décidé :

- D'autoriser l'acquisition amiable, à raison de **6 € TTC/m²**, de **178 m²** de terrain auprès de **plusieurs propriétaires riverains**, pour un **montant total de 1 064 € TTC** ;
- De prendre en charge l'ensemble des frais afférents à cette opération (acte notarié, bornage, etc.) ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à cette acquisition.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

20h20, arrivée de M GUENOT Jérôme.

Délibération n° : 28/2025

OBJET : Subventions 2025

Le Conseil municipal, après examen des demandes de subvention reçues, décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2025 :

- ACCA d'Anteuil : 300 €
- ADMR – Antenne du Pays de Clerval : 350 €
- AFSEP – Association Française des Sclérosés en Plaques : 150 €
- Harmonie de Sancey : 250 €
- Association Semons l'Espoir – Maison des Familles : 200 €

Vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

- Secours Populaire Français – Fédération du Doubs : 150 €

Vote : Pour : 8 Contre : 3 Abstention : 1

Délibération n° : 29/2025

OBJET : Participation FSL et FAAD 2025

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande de participation du Conseil Départemental du Doubs au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), destiné à soutenir les personnes ou familles en difficulté pour l'accès ou le maintien dans un logement décent.

La participation sollicitée s'élève à 0,61 € par habitant, soit pour 621 habitants, un montant total de 378,81 € pour l'année 2025.

Vote : Pour : 5 Contre : 5 Abstention : 2

Malgré la participation du Maire au vote, les voix se répartissant de manière égale entre le « pour » et le « contre », la délibération est considérée comme rejetée, conformément aux règles de majorité applicables en cas d'égalité.

- Monsieur le Maire présente au Conseil la demande de participation au **FAAD**, dispositif du Conseil Départemental visant à soutenir les ménages propriétaires accédants confrontés à des difficultés.

La participation demandée est de 0,30 € par habitant, soit un montant de 186,30 € pour 621 habitants.

Le Conseil municipal adopte la participation au FAAD pour l'année 2025.

Vote : Pour : 7 Contre : 4 Abstention : 1

Délibération n° : 30/2025

OBJET : Remboursement de pièges à frelons

Monsieur Charles SALLES a procédé à l'achat de pièges à frelons asiatiques, dans l'intérêt de la commune, afin de lutter contre la prolifération de ces insectes sur le territoire communal.

Sur présentation de la facture datée du 14 avril 2025, pour un montant de **79,64 € TTC**, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le remboursement de cette dépense.

Vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Mise en place du CET (Compte Épargne Temps)

Lors de cette séance, le Maire a abordé la question de la mise en place du Compte Épargne Temps (CET) au sein de la collectivité. Afin de respecter les procédures réglementaires, il a été décidé de saisir le Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion du Doubs pour avis préalable.

Le conseil a pris acte que la saisine du CST est une étape indispensable pour recueillir son avis sur les modalités de mise en œuvre du CET, conformément à la réglementation en vigueur. Cet avis permettra ensuite au conseil municipal de délibérer formellement sur la mise en place du CET.

Le conseil municipal s'est donc engagé à attendre la réception de l'avis du CST qui se prononce le 1^{er} juillet 2025, avant de procéder à la prise de la délibération définitive relative à la création et aux modalités du Compte Épargne Temps.

Informations et questions diverses

- *M le maire fait état d'une demande de M Robert Sébastien qui désire remettre en état le mur de sa propriété, bordant l'impasse rue des Charmilles.
Le particulier souhaite une participation de la commune dans cette réfection. Après visite sur le site et réflexion sur les demandes qui sont faites régulièrement en mairie pour participer à ces rénovations, le conseil municipal ne donnera pas suite à cette demande. Néanmoins, la municipalité tient à saluer et remercier la famille Robert pour le travail soigné, réalisé dans la réfection du mur de la rue de Champ Dolent.*
- *Confronté comme d'autres communes à la présence sans cesse croissante de chats non gérés par la population, une présentation est faite du fonctionnement de l'association « La Chatière » installée à l'Isle sur le Doubs.
Dans la gestion de cette problématique une réflexion doit se faire quant à une participation de la commune auprès de l'association.*

DCM n° 27/2025	Régularisation Foncière Rue de Fagnole
DCM n° 28/2025	Subventions 2025
DCM n° 29/2025	Participation FSL et FAAD 2025
DCM n° 30/2025	Remboursement de pièges à frelons

Noms	Signatures
JOUILLEROT Gérard (Président)	
BONDENET Méline (Secrétaire)	